D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE Agglo

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

EVENEMENTS SPORTS NATURE

POUR L'ANNEE 2027

TERRITOIRE ARCHE AGGLOMERATION

Vous êtes une association sportive implantée sur le territoire ARCHE Agglo et vous organisez un évènement sports nature dans les domaines : du trail, du triathlon, du vélo (cyclo, VTT, gravel).

Retrouvez dans cette page, les conditions, les modalités et les démarches pour répondre à l'appel à projet évènement sports nature et bénéficier d'une aide financière pour l'organisation de votre évènement en 2027.

Date limite de dépôt des dossiers complets :

au plus tard le 20 novembre 2026 à 14h

A adresser par mail au service tourisme – sports nature : tourisme@archeagglo.fr

CONTEXTE

Les sports et activités de pleine nature se développent et se structurent sur le territoire Ardèche Hermitage – Vallée du Rhône, que ce soit dans le cadre de la compétition ou du loisir ; les pratiques tendent à s'organiser et se développer notamment à travers des manifestations sports nature.

ARCHE Agglo, fort de sa stratégie au profit de la structuration et du développement des sports nature, souhaite se positionner comme partenaire des organisateurs de manifestations.

Rappel de la stratégie sports et loisirs nature d'ARCHE Agglomération

- ✓ Promouvoir le territoire d'ARCHE Agglomération labellisé « Territoire d'Excellence Pleine Nature »
- ✓ Renforcer la politique ARCHE Agglomération sports et loisirs de nature
- ✓ Intégrer les politiques de préservation environnementales aux manifestations sportives et de loisirs nature pour tendre vers des éco-évènements
- ✓ Favoriser le lien entre le territoire, habitants, visiteurs et pratiques sports et loisirs nature
- ✓ Mettre en valeur le réseau d'itinérance du territoire ainsi que ses infrastructures

QUELS SONT LES BENEFICIAIRES ?

- Les associations sportives domiciliées sur le territoire d'ARCHE Agglomération
- Les associations sportives, de préférence affiliées à une fédération sportive

QUELS SONT LES CRITERES D'ELIGIBILITE ?

1. Objet et lieu de la manifestation sports nature

Votre manifestation sportive doit :

- Se dérouler au départ d'une des 41 communes du territoire d'ARCHE Agglomération
- Être en adéquation avec la stratégie sports et loisirs nature d'ARCHE Agglomération

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

- Les disciplines sont listées dans le plan sports nature d'ARCHE Agglomération : **vélo/VTT, gravel, triathlon, trail**
- Le tracé de l'épreuve se déroule en milieu naturel et doit donc :
 - Veiller au respect des sites de pratiques
 - Garantir la protection des milieux naturels et des ressources
 - Transmettre au service TOURISME sentiers@archeagglo.fr d'ARCHE Agglomération les tracés des parcours de l'épreuve au format GPX.

2. Budget et équilibre financier de la manifestation sports nature

- Vous devez mobiliser des fonds propres dans le financement de votre projet
- A défaut, d'une mise à disposition conséquente de biens et services
- Vous devez présenter un budget dédié à la manifestation sports nature
- Le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes

3. Rayonnement de la manifestation sports nature

- La manifestation doit dépasser un rayonnement local
- Elle doit être reconnue et identifiée au minimum au niveau départemental

4. Charte de l'événement éco-responsable

La manifestation sports nature doit « respecter » les actions listées ci-dessous en matière de développement durable, rappelées dans la charte jointe au dossier :

- Conserver et protéger les lieux de pratiques, la biodiversité et les ressources naturelles,
- Inciter à un mode de consommation responsable en s'appuyant sur les ressources locales,
- Sensibiliser à l'environnement et développer l'éco-responsabilité,
- Encourager les participants aux mobilités douce et aux alternatives à l'autosolisme,
- Faciliter une accessibilité à l'événement pour tous.

LES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES :

Les dépenses éligibles sont celles incombant directement aux organisateurs.

Les dépenses non éligibles sont :

- Les primes et récompenses financières
- Les frais de restauration et d'hébergement facturés aux participants
- L'achat de boissons et autres dépenses destinés à la revente
- Toutes autres dépenses déjà prises en charge par ARCHE Agglomération (Ex : mise à disposition véhicule, ou équipements), ou d'un autre partenaire public ou privé
- Le matériel d'investissement
- Les déplacements et rémunérations du personnel

Ces modalités représentent le droit commun et n'excluent pas une décision expresse du Conseil d'Agglomération en fonction du caractère ou de l'importance des manifestations pour le territoire d'ARCHE Agglomération et de ses 41 communes.

LES MODALITES ET LES DEMARCHES :

- Le versement interviendra **après réalisation de la manifestation et la remise des éléments de bilan**
- La subvention ne pourra être revue à la hausse
- Il est obligatoire pour les organisateurs bénéficiant d'une subvention de la part d'ARCHE Agglo, **de faire figurer le logo de l'agglomération sur les supports de communication** (papier, site internet…) et de **mettre en place sur le départ de l'évènement un kit de communication composé de quatre banderoles et une flamme.**

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE Agglo

DOSSIER DE REPONSE A L'APPEL A PROJET
POUR UN EVENEMENT SPORTS NATURE
ANNEE 2027
SUR LE TERRITOIRE ARCHE AGGLOMERATION

NOM DE LA STRUCTURE conforme à la déclaration officielle :

……

NOM et DATE de L'EVENEMENT POUR LEQUEL LE DOSSIER EST DEPOSE :

……

NOM et prénom de la personne en charge du dossier de demande :

……

Tél : ……

Courriel : ……@……

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE : …… €

RAPPEL : Date limite de dépôt des dossiers complets au plus tard le 20 novembre 2026 à 14h00

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

IMPORTANT : NE PAS OUBLIER DE JOINDRE

- ***Le présent dossier complété et signé***
- ***Un courrier adressé à la Présidente de la communauté d'Agglomération ARCHE, sollicitant un soutien financier*** *à l'organisation venant préciser le montant demandé,*
- *Le* ***procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire*** *réalisée au cours des 12 derniers mois,*
- ***Bilan de la dernière manifestation*** *qui fait l'objet d'une demande de subvention à N-1.,*
- ***Un Relevé d'Identité Bancaire*** *ou Postal libellé obligatoirement au nom de l'ASSOCIATION*
- ***Les statuts de l'association*** *et une copie de la fiche INSEE,*
- ***La composition et les membres du Bureau*** *de l'association,*
- ***Les tracés des parcours au format GPX*** *à envoyer par mail à sentiers@archeagglo.fr*
- ***La charte de l'évènement éco-responsable signée en précisant la personne référente pour sa mise en oeuvre***.

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE Agglo

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DEMANDEUSE

1. **Objet social et activités de l'association :**

.....

.....

2. **L'association est-elle affiliée à une fédération sportive (FFTri/FFV/FFCT/FFA/UFOLEP/AUTRES) ? :**
 oui ☐ non ☐

Si oui : nom de la fédération **:**

Nombre d'adhérents :

Dont résidents sur le territoire ARCHE Agglo :

3. **L'association est-elle liée à d'autres associations ou sociétés (liens juridiques, mise en commun de moyens …) ?** : oui ☐ non ☐

Si oui : noms de ces structures :

.....

4. **Adresse de l'association**

Siège social :

Code Postal : Ville :

Tél. : Courriel :@.....

Nature juridique : Numéro d'enregistrement préfecture :

N° SIRET : /_ /_ /_ /_ /_ /_ /_ /_ /_ /_ /-/_ /_ /_ /_ /_ / CODE NAF : /_ /_ /_ /_ /_ /

(Une copie de la fiche INSEE est à joindre à ce dossier)

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

5. Composition du bureau

	Nom :	Prénom :
Président		
Trésorier		
Secrétaire		

Si nécessaire, vous pouvez nous joindre en annexe la composition détaillée du Conseil d'administration.

1. OBJET ET LIEU DE LA MANIFESTATION SPORTS NATURE

Cette description synthétique pourra être utilement accompagnée d'un document de présentation globale de la manifestation.

1. NOM DE L'EVENEMENT, PRATIQUES PROPOSEES, PROGRAMME DE L'EVENEMENT (LISTE ET DETAILS DES COURSES, KM, D+)

.....

.....

.....

.....

.....

2. CALENDRIER PREVISIONNEL ET DATE DE L'EVENEMENT

.....

.....

.....

.....

.

3. ATOUTS DE LA MANIFESTATION AU REGARD DE L'ACTION DE L'AGGLOMERATION EN MATIERE DE SPORTS NATURE - DEVELOPPEZ

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :
Madame La présidente Arche Agglomération
Service Tourisme

.....

.....

.....

.....

2. RAYONNEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTS NATURE

1. RAYONNEMENT DE L'EVENEMENT : PLUSIEURS CASES PEUVENT ETRE COCHEES EN PRECISANT LE POURCENTAGE

Nombre de participants sur la dernière édition :

Nombre de participants attendus sur la prochaine édition :

De quel territoire sont issus les participants ?

☐ ARCHE Agglo ☐ Département 26/07 ☐ Région AURA ☐ France ☐ International

.....%%%%%

Précisez les communes de l'Agglomération concernées par le parcours (lieu de départ/arrivée et les communes traversées) :

2. PUBLICS / PRATIQUANTS CIBLÉS EN PRECISANT LE POURCENTAGE

Merci d'indiquer la répartition estimée des participants selon le type de pratique et la tranche d'âge concernée.

Type de pratique	% estimé des participants	Tranche(s) d'âge concernée(s) en majorité
Pratique loisir (découverte, initiation, accessible à tous)	___ %	☐ 18–25 ans ☐26–45 ans ☐ 46–65 ans ☐ +65 ans
Sportif occasionnel (pratique ponctuelle sans objectif de performance)	___ %	☐ 18–25 ans ☐26–45 ans ☐ 46–65 ans ☐ +65 ans

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :
Madame La présidente Arche Agglomération
Service Tourisme

Sportif régulier (entraînement fréquent, participation à plusieurs événements)	___ %	☐ 18–25 ans ☐26–45 ans ☐ 46–65 ans ☐ +65 ans
Sportif expert / compétiteur (niveau avancé ou compétition officielle)	___ %	☐ 18–25 ans ☐26–45 ans ☐ 46–65 ans ☐ +65 ans
Participants en situation de handicap (handisport, sport adapté, inclusion)	___ %	☐ 18–25 ans ☐26–45 ans ☐ 46–65 ans ☐ +65 ans

3. BUDGET DE LA MANIFESTATION SPORTS NATURE

1. BUDGET

- **Budget total de l'événement : €**
- Montant financier attendu d'ARCHE Agglo : €
- En pourcentage du budget de l'événement : %

2. AIDES COMPLEMENTAIRES POSSIBLES (MATERIELS, LOGISTIQUE, HUMAINES) :

- Demande d'intervention des brigades vertes pour l'entretien des sentiers (seulement sur le réseau des chemins de randonnée géré par ARCHE Agglo) :
 Oui ☐ Non ☐ précisez les communes concernées :
- Mise à disposition du domaine du lac de Champos (moyens matériels et humains) :
 Oui ☐ Non ☐ précisez les besoins :
- Demande d'accompagnement pour la gestion des déchets :
 Oui ☐ Non ☐ précisez les besoins :
- Prêt matériels éco-évènements :
 Rampes à eau ☐ Poubelles bi flux ☐
- Autres (précisez) :

.....

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

4. EQUILIBRE FINANCIER DE LA MANIFESTATION SPORTS NATURE

NOM DE L'ASSOCIATION:

Si vous avez vos propres documents financiers, vous pouvez les fournir en lieu et place de ce document. Auquel cas ils doivent être ***certifiés par le trésorier ou son délégataire****.*

CHARGES		**PRODUITS**	
Charges d'exploitation		**Produits d'exploitation**	
· Achats, consommations matières et fournitures		· Ventes :	
· Services extérieurs :		• Produits / marchandises	
• Location		• Services / activités	
• Entretien		· Subventions :	
• Assurance		*(à détailler par organisme)*	
• Études et recherches		• État	
• Divers		• Régions	
· Autres services extérieurs :		• Départements	
• Honoraires		• Communes	
• Information, communication		• Communauté de communes/agglomération	
• Transports, déplacements		• Autres *(précisez)*	
• Poste et télécommunication		•	
• Cotisations		•	
• Divers		. Autres produits :	
· Impôts et taxes		• Cotisations	
· Charges de personnel :		• Dons	
• Rémunérations		• Autres *(précisez)*	
• Charges sociales		•	
• Frais de formation (salariés)			
• Frais de formation (Bénévoles)			
Autres charges : …			
TOTAL		**TOTAL**	
Excédent		Déficit	
TOTAL GENERAL		**TOTAL GENERAL**	
Emploi des contributions volontaires en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition de biens et services (locaux, matériels …)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	

Certifié par le trésorier : Nom, prénom : ……

Signature :

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

5. INDICATEURS SUR LA MANIFESTATION SPORTS NATURE

- Fixez-vous des objectifs et indicateurs de suivi pour établir un bilan et identifier des axes d'amélioration pour la prochaine édition ?
 (Exemples : mesurer le taux de tri sélectif, comptabiliser le nombre de covoitureurs via un questionnaire d'inscription, suivre la part de produits locaux et bio utilisés dans les ravitaillements, estimer les émissions de CO_2 liées aux déplacements des participants, évaluer la satisfaction du public via un sondage)

 ☐ Oui ☐ Non

 Précisez :

-
-
-
-

- Quelles sont les actions prévues afin de sensibiliser à l'environnement et développer l'éco-responsabilité chez les pratiquants, les bénévoles, le public ?

 (Exemples : promotion de l'éducation à l'environnement au sein de l'événement, stands dédiés, animations)

 Précisez :

-
-
-
-

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :
Madame La présidente Arche Agglomération
Service Tourisme

IMPORTANT :

A joindre obligatoirement à votre dossier

- ***Le présent dossier complété et signé***
- *Un courrier adressé au Président de la communauté d'Agglomération ARCHE précisant le montant de l'aide attendue,*
- *Le procès-verbal de la dernière assemblée général ordinaire attendu au cours de ces 12 derniers mois*
- *Bilan de la dernière manifestation qui fait l'objet de la demande de subvention,*
- *Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal libellé obligatoirement au nom de l'ASSOCIATION ou de la structure à joindre en pièce-jointe*
- *Les statuts de l'association et une copie de la fiche INSEE est à joindre à ce dossier*
- *La composition et les membres du Bureau de l'association,*
- *Les tracés des parcours au format GPX à envoyer par mail à sentiers@archeagglo.fr*
- *La charte de l'évènement éco-responsable signée*

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____

Représentant(e) légal(e) de l'organisme, en qualité de (fonction) _____

Déclare que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
Déclare que l'organisme (s'il s'agit d'une association ou d'une fondation) souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations[1]

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics.

Déclare le présent dossier d'appel à projet complet.

Le Trésorier	***Le Président ou le représentant de la personne morale***
NOM et prénom :.....	***NOM et prénom :***.....
A Le	A Le
Signature	Signature

Cachet de l'association ou de la structure

[1] Cette obligation est réputée satisfaire par les associations agréées au titre de l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ainsi que par les associations et fondations reconnues d'utilité publique

ARCHE Agglo
3 rue des Condamines
CS 9602
07300 Mauves

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME ÉTABLES GERVANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGÉS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÉCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Tout courrier doit être adressé à :

Madame La présidente Arche Agglomération

Service Tourisme